DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POUYASTRUC

Séance du : 3 janvier 2017

<u>Présents</u>: Mrs DEBAT Serge, ALEGRET Christian, LEGRAND Clément, MAUPEU Maurice, THUILLER Alain, IRIGOYEN Bruno, PAILHAS Michel, DHUGUES J. Louis, FERRER Alain, Mmes BERTHIER Aline DUBIE Karine, LEROY Sandrine

Absents excusés: Mr DUCASSE Christophe, Mme SAUX Monique

Secrétaire : Monsieur FERRER Alain

1. Objet de la délibération : 7. Finances locales / 7.5 Subventions Demande de subventions pour le FAR bâtiments 2017

Après exposé de Monsieur le maire concernant les travaux bâtiments 2017, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le maire :

- A présenter une demande de subvention au Conseil Départemental au titre du FAR bâtiments 2017 pour un montant de 51 924,00 € HT − 62 309,00 € TTC qui se répartissent de la façon suivante :
 - 1. Réfection du lavoir : 20 000,00 € HT soit 24 000,00 € TTC.
 - 2. Réfection du clocher : 31 924,00 € HT soit 38 309,00 € TTC
 - A signer tous documents afférents à ce dossier.

2. Objet de la délibération : 7. Finances locales / 7.5 Subventions Demande de subventions DETR 2017

Dans le cadre de la rénovation des bâtiments communaux sur la commune de Pouyastruc, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le maire :

- A présenter des demandes de subventions pour les projets suivants :
 - 3. Réfection du lavoir communal : 20 000,00 € HT soit 24 000,00 € TTC.
 - 4. Réfection du clocher : 31 924,00 € HT soit 38 309,00 € TTC
- A signer tous documents afférents à ce dossier.

3. Objet de la délibération : 7. Finances locales / 7.1 Décisions budgétaires Autorisation de liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017

Dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, des dépenses d'investissements dans la limite de 25% des investissements (diminués de la dette en capital) inscrits au budget de l'année précédente.

Dépenses investissements 2016 hors chapitre 16 (remboursement d'emprunts)

Le montant des investissements inscrits au budget étaient de : 308721.00
La dette en capital (compte 1641) - 30321.00
Reste 278400.00

Mr le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales. Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil de faire application de cet article à hauteur de **69 600,00** €

La répartition des dépenses d'investissement pour 2017 sera la suivante :

Chapitre 21 – Immobilisations Corporelles

2111- Terrains	7000,00
21318-11 Autres bâtiments publics	5000,00
2183-13 Matériel informatique	2000,00
2188 – Autres Immobilisations	3000,00

Chapitre 23 – Immobilisations en cours

2315-12 Voirie 52600.00

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité (ou...) d'accepter les propositions de Mr le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

4. Objet de la délibération : 7. Finances locales / 7.3 Emprunts Demande de prêt auprès du Crédit Agricole

Monsieur le maire explique au conseil municipal la nécessité de faire un prêt pour l'aménagement de la voirie rurale suite aux travaux d'assainissement.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'adopter la proposition commerciale en date du 7/12/2016 d'un montant de 200 000,00 €
 au taux de 1,10 % sur une durée de 10 ans avec des échéances trimestrielles de 5 286,91 €.
- La commune de Pouyastruc s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes les sommes dues au titre du contrat ;
- La commune de Pouyastruc s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu ;
- Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer le contrat de prêt et toutes les pièces s'y rapportant ;
 - Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à procéder aux déblocages des fonds.

5. Objet de la délibération : 3. Domaine et patrimoine /3.1 Acquisitions Transfert du puits de la « Carrère » au domaine public.

Monsieur le maire explique que dans le cadre de la rénovation de la rue du Centre au niveau de la « Carrère » il serait opportun de rénover le puits. Celui-ci n'étant pas cadastré dans les biens de la commune malgré une délibération du 12 mai 1883 indiquant que sa construction a été financée par la commune de Pouyastruc (Délibération retrouvée dans les archives départementales).

Après discussion avec le propriétaire de la parcelle D 385 celui-ci serait disposé à nous céder le puits à condition que la commune le fasse cadastrer à ses frais.

Après délibération, le conseil municipal décide de ne pas adopter la proposition de Monsieur le maire. Après délibération, le conseil municipal décide d'adopter la proposition de Monsieur le maire et l'autorise à signer tous documents afférents à ce dossier.

6. Objet de la délibération : Questions diverses

Néant

Séance du 3 janvier 2017

7. Finances locales / 7.5 Subventions

Demande de subventions pour le FAR bâtiments 2017

7. Finances locales / 7.5 Subventions

Demande de subventions DETR 2017

7. Finances locales / 7.1 Décisions budgétaires

Autorisation de liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017

7. Finances locales / 7.3 Emprunts

Demande de prêt auprès du Crédit Agricole

3. Domaine et patrimoine /3.1 Acquisitions

Transfert du puits de la « Carrère » au domaine public.

Questions diverses

DEBAT Serge

ALEGRET Christian

BERTHIER Aline

PAILHAS Michel

LEGRAND Clément

SAUX Monique Absente excusée

THUILLER Alain

DHUGUES Jean-Louis

DUCASSE Christophe Absent excusé

FERRER Alain

LEROY Sandrine

IRIGOYEN Bruno

MAUPEU Maurice

DUBIE Karine